

RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Présenté

au Sénat académique

du 7 mai 2021

Préparé par le Secrétariat général

TABLE DES MATIÈRES

1. Modifications au règlement particulier relatif aux exigences linguistiques – programmes en éducation	2
2. Résolutions transmises pour information.....	8

1. **MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT PARTICULIER RELATIF AUX EXIGENCES LINGUISTIQUES – PROGRAMMES EN ÉDUCATION**

R : 05-CPR-210416

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au règlement particulier relatif aux exigences linguistiques pour les programmes suivants : B.A.-B. Éd. (majeure en anglais), B.A.-B. Éd. (majeure en études françaises), B.A.-B. Éd. (majeure en géographie), B.A.-B. Éd. (majeure en histoire), B.A.-B. Éd. (primaire), B.E.P.- B. Éd. (majeure en éducation physique), B. Éd. (2 ans), B. Éd. primaire (immersion/inclusion scolaire), B. Éd. Secondaire (immersion/inclusion scolaire), B.Mus.-B. Éd., B. Sc.-B. Éd. (concentration en biologie), B.Sc.-B. Éd. (concentration en chimie), B.Sc.-B. Éd. (concentration en mathématiques) et B.Sc.-B. Éd. (concentration en physique). »

Vote : unanime

Proposition au Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement particulier relatif aux exigences linguistiques pour les programmes suivants : B.A.-B. Éd. (majeure en anglais), B.A.-B. Éd. (majeure en études françaises), B.A.-B. Éd. (majeure en géographie), B.A.-B. Éd. (majeure en histoire), B.A.-B. Éd. (primaire), B.E.P.- B. Éd. (majeure en éducation physique), B. Éd. (2 ans), B. Éd. primaire (immersion/inclusion scolaire), B. Éd. Secondaire (immersion/inclusion scolaire), B.Mus.-B. Éd., B. Sc.-B. Éd. (concentration en biologie), B.Sc.-B. Éd. (concentration en chimie), B.Sc.-B. Éd. (concentration en mathématiques) et B.Sc.-B. Éd. (concentration en physique). »

25/20-21



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Reçu au
Bureau du VRER
le 2 avril 2021

Faculté des sciences de l'éducation

Registrariat

Le 6 avril 2021

Le 1^{er} avril 2021

Université de Moncton

PAR COURRIEL

Monsieur Gilles C. Roy
Président du Comité des programmes
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
18, avenue Antonine-Maillet
Université de Moncton
Moncton (N.-B.) E1A 3E9



Objets : - **Changements au cours EDUC2003 et au règlement particulier relatif aux exigences linguistiques**
- **Ajout de la mineure en arts visuels à la liste des mineures à nos programmes de B.A B.Éd. (secondaire).**

M. Roy,

Dans cette lettre, vous trouverez deux différentes propositions de changements à nos programmes en éducation :

- 1) Changements au cours EDUC2003 et au règlement particulier relatif aux exigences linguistiques. Ce changement s'applique à tous nos programmes de formation initiale en éducation.
- 2) Ajout de la mineure en arts visuels à nos programmes de B.A. B.Éd. (secondaire).

Changements au cours EDUC2003 et au règlement particulier relatif aux exigences linguistiques

Dans un premier temps, nous proposons un changement au cours EDUC2003 *Le français en enseignement*. Ce changement nécessite également un changement au règlement particulier relatif aux exigences linguistiques pour tous nos programmes de formation initiale en éducation.

Comme vous le verrez dans le CPR 5 ci-joint, le changement au cours EDUC2003 *Le français en enseignement* est d'offrir le cours sur une seule session au lieu de le répartir sur deux sessions. Il n'y a aucun changement à la description ni aux objectifs du cours. Toutefois, pour placer ce cours sur une session, il s'avère important de réduire le nombre de tâches pour l'évaluation de huit à cinq tâches. Ces cinq tâches continueront d'évaluer les trois composantes de la langue, soit l'oral, la lecture et l'écrit. Tous les objectifs d'apprentissage seront encore évalués. Cette réduction du nombre de tâches réclame un changement au règlement linguistique particulier qui spécifie que le cours contient huit tâches. Ainsi, nous proposons d'enlever le nombre de tâches requises évoqué dans le règlement particulier afin de le rendre plus souple.

Le changement pour l'offre du cours sur un semestre vise à réduire la charge cognitive et la charge semestrielle pour les étudiantes et les étudiants. Par ailleurs, les changements proposés permettront de diminuer la lourdeur administrative causée par la répartition du cours sur une année (automne et hiver).

Ces propositions de changement ont été approuvées autant par l'UARD en éducation et par le Conseil de la faculté :

UARD en éducation, réunion du 24 mars 2021 :

Sylvie Blain, appuyée par Robert Levesque, propose que l'on modifie le cours EDUC2003 *Le français en enseignement* tel que présenté dans le formulaire CPR- 5.
Adoptée à l'unanimité

Sylvie Blain, appuyée par Justine Pelletier, propose la modification au règlement particulier relatif aux exigences linguistiques à tous les programmes de formation initiale en éducation de la FSÉ tel que stipulé dans le document « CPR- 10_BABED_primaire ».
Adoptée à l'unanimité

Conseil de faculté, réunion du 31 mars 2021 :

Proposition 202103-05

Mireille Leblanc, appuyée par Justine Pelletier, propose que le Conseil de faculté accepte les modifications au cours EDUC2003 *Le français en enseignement* tel que présenté dans le formulaire CPR-5.

Adoptée à l'unanimité

Proposition 202103-04

Mireille Leblanc, appuyée par Diane LeBreton, propose que le Conseil de faculté adopte la modification au règlement particulier relatif aux exigences linguistiques à tous les programmes de formation initiale en éducation de la FSÉ tel que présenté dans le document « CPR-10_BABED_primaire ».

Adoptée à l'unanimité.

Je vous prie de noter que le CPR-5 et le CPR-10 en lien avec la modification du cours EDUC2003 et la modification au règlement particulier relatif aux exigences linguistiques ont été combinés dans un seul document en pièce jointe. Par ailleurs, à la suite d'une conversation avec la registraire, nous ne présentons qu'un seul CPR-10 en listant tous les programmes de formation initiale en éducation afin d'éviter d'avoir à préparer un montant important de formulaires.

Ajout de la mineure en arts visuels à la liste des mineures à nos programmes de B.A B.Éd. (secondaire)

Deuxièmement, nous proposons l'ajout de la mineure en arts visuels à la liste des mineures reconnues par la Faculté des sciences de l'éducation pour les programmes B.A.–B.Éd du secondaire.

À cet effet, nous avons reçu une lettre du vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales (FASS) datée du 10 décembre 2020 nous avisant que celle-ci offre désormais une mineure en arts visuels. Il nous invitait à vérifier si nous souhaitions ajouter cette mineure à notre liste de mineure pour les programmes de B.A. B. Éd. (secondaire).

Cette invitation a été très bien accueillie à la Faculté des sciences de l'éducation et a été adoptée à la fois par l'UARD et par le Conseil de faculté lors des réunions suivantes :

UARD en éducation, réunion du 20 janvier 2021 :

Sylvie Blain, appuyée par Lise Robichaud, propose d'ajouter la mineure en arts visuels à la liste des mineures reconnues par la Faculté des sciences de l'éducation.

Adoptée à l'unanimité

Conseil de faculté, réunion du 27 janvier 2021 :

Proposition 202101-04

Marianne Cormier, appuyée par Diane LeBreton, propose l'ajout de la mineure en arts visuels à la liste des mineures reconnues par la Faculté des sciences de l'éducation.

Adoptée à l'unanimité

Vous trouverez ci-joint le CPR-10 qui propose l'ajout de la mineure en arts visuel pour nos programmes de B.A. B.Éd. en éducation.

Je vous prie d'apporter ces propositions au comité de programme pour leur assentiment. Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces demandes et vous prie d'agréer, Monsieur Roy, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Marianne Cormier, Ph. D.
Doyenne

Pièces jointes : - Formulaire : CPR_modification_EDUC2003_exigences_linguistiques
- Formulaire : CPR 10_modification_BABED_secondaire_mineure_arts_visuels

c.c. Mme Pierrette Fortin, doyenne des études, Campus d'Edmundston
M. Yves Bourgeois, doyen des études, Campus de Shippagan

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR
À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

- Proposition d'un nouveau programme
- Modification d'un programme

1. Identification du programme

1.1 Titre du programme

Baccalauréat ès arts – Baccalauréat en éducation (majeure en anglais)
Baccalauréat ès arts – Baccalauréat en éducation (majeure en études françaises)
Baccalauréat ès arts – Baccalauréat en éducation (majeure en géographie)
Baccalauréat ès arts – Baccalauréat en éducation (majeure en histoire)
Baccalauréat ès arts – Baccalauréat en éducation (primaire)
Baccalauréat en éducation physique – Baccalauréat en éducation (majeure en éducation physique)
Baccalauréat en éducation (2 ans)
Baccalauréat en éducation primaire (immersion/inclusion scolaire)
Baccalauréat en éducation secondaire (immersion/inclusion scolaire)
Baccalauréat en musique – Baccalauréat en éducation
Baccalauréat ès sciences – Baccalauréat en éducation (concentration en biologie)
Baccalauréat ès sciences – Baccalauréat en éducation (concentration en chimie)
Baccalauréat ès sciences – Baccalauréat en éducation (concentration en mathématiques)
Baccalauréat ès sciences – Baccalauréat en éducation (concentration en physique)

1.2 Unité responsable

Faculté des sciences de l'éducation

1.3 Diplôme accordé

B.A.-B.Éd. (majeure en anglais)
B.A.-B.Éd. (majeure en études françaises)
B.A.-B.Éd. (majeure en géographie)
B.A.-B.Éd. (majeure en histoire)
B.A.-B.Éd. (primaire)
B.E.P.-B.Éd. (majeure en éducation physique)
B. Éd. (2 ans)
B. Éd. primaire (immersion/inclusion scolaire)
B. Éd. secondaire (immersion/inclusion scolaire)
B.Mus.-B.Éd.
B.Sc.-B.Éd. (concentration en biologie)
B.Sc.-B.Éd. (concentration en chimie)
B.Sc.-B.Éd. (concentration en mathématiques)
B.Sc.-B.Éd. (concentration en physique)

1.4 Date d'entrée en vigueur

Juillet 2021

2. Description du programme

2.1 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : conditions de maintien; exigences linguistiques; critères de promotion ; autres)

Critères s'appliquant aux personnes inscrites aux programmes combinés de 5 ans.

SAVOIR-ÊTRE

La Faculté des sciences de l'éducation a la responsabilité de former des enseignantes et des enseignants soucieux de réaliser des apprentissages de qualité et de développer leur savoir-être, leur savoir-vivre ensemble et leur savoir-devenir. Les étudiantes et les étudiants en éducation doivent s'engager dans leur programme de formation initiale à l'enseignement en adoptant les comportements qui témoignent des dispositions professionnelles nécessaires pour mettre en pratique le Code de déontologie adopté par l'Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick. La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de suspendre ou d'exiger le retrait de l'étudiante ou de l'étudiant qui ne démontre pas les comportements appropriés. Dans chaque cas, la décision est prise en s'appuyant sur le Code de déontologie et sur les politiques et les règlements en vigueur au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

CONDITIONS DE MAINTIEN

- L'étudiante ou l'étudiant doit maintenir une moyenne pondérée d'au moins **2,00** à la session d'automne de sa première année d'études et une moyenne cumulative d'au moins **2,30** à la fin de sa première année.
- Dès la fin de la deuxième année d'études et jusqu'à la fin de son programme, l'étudiante ou l'étudiant doit maintenir une moyenne pondérée d'au moins **2,00** par session et une moyenne cumulative d'au moins **2,50**.
- L'accès au cours EDUC2851 *Stage d'exploration* est réservé aux étudiantes et aux étudiants ayant obtenu une moyenne cumulative de **2,50** et plus à la fin de la session d'automne de leur 2^e année d'études; sinon, le stage est reporté à la fin de la 3^e année d'études.

Pour suivre un cours de plus que la charge normale prévue, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir une moyenne pondérée ou cumulative d'au moins 3,00.

Si des préalables sont exigés lors de l'admission au programme, ils devront être terminés au cours de la première année d'études.

RÈGLEMENT PARTICULIER RELATIF AUX EXIGENCES LINGUISTIQUES

Nonobstant le règlement universitaire 6.2.5, l'étudiante ou l'étudiant ayant obtenu le statut spécial d'étudiante ou d'étudiant non francophone doit rédiger les épreuves de contrôle ainsi que les travaux en français dans les cours en éducation (EDUC, EDDP, EDDS).

L'étudiante ou l'étudiant doit obtenir une moyenne minimale de 2,60 dans les deux cours de français suivants : FRAN1500 et FRAN1600. L'étudiante ou l'étudiant qui n'aura pas satisfait à cette exigence linguistique à la fin de sa troisième année d'études sera exclu de son programme en éducation.

L'étudiante ou l'étudiant devra réussir **le chacune des tâches du cours EDUC2003 Le français en enseignement qui comprend huit tâches relatives aux trois volets du français, soit l'oral, l'écrit et la lecture**. Pour que le cours EDUC2003 soit un succès (S), l'étudiante ou l'étudiant doit obtenir un score de 76 % à chacune ~~des huit de ces~~ tâches. Elle ou il aura droit à deux reprises **du cours** pour un total de trois essais ~~possibles à chacune des huit tâches composant le~~ du cours.

2. RÉSOLUTIONS TRANSMISES POUR INFORMATION

R : 05-CPR-210312

« Que le Comité des programmes recommande au Comité conjoint de la planification la création du Baccalauréat ès sciences (spécialisation en nutrition). »

R : 06-CPR-210312

« Que le Comité des programmes accepte les modifications à la banque de cours de formation générale. »

R : 03-CPR-210416

« Que le Comité des programmes accepte la suspension des admissions au Baccalauréat ès arts – Baccalauréat en éducation (majeure en études familiales). »

R : 04-CPR-210416

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au cours EDUC2003 Le français en enseignement. »

R : 06-CPR-210416

« Que le Comité des programmes accepte l'ajout de la Mineure en arts visuels à la liste des mineures reconnues par la Faculté des sciences de l'éducation pour les programmes de B.A.-B. Éd. (secondaire). »

R : 07-CPR-210416

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au cours EDUC6252 Multiculturalisme et école. »

R : 08-CPR-210416

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours TSOC6129 Méthodes de recherche en TS incluant le titre du cours. »

R : 09-CPR-210416

« Que le Comité des programmes accepte la réactivation des deux cours suivants : ANGL3301 Evolution of English et ANGL3311 Varieties of English et, en conséquence, qu'il accepte les modifications au profil du programme B.A.- B. Éd. (majeure en anglais). »

R : 10-CPR-210416

« Que le Comité des programmes accepte la création du cours GCIV5660 Hydraulique expérimentale. »

R : 11-CPR-210416

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours GMEC3212 Procédés de fabrication et GMEC4261 Éléments de machines. »

R : 12-CPR-210416

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline GCIV. »

R : 13-CPR-210416

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil des baccalauréats en ingénierie - génie civil (profil régulier et régime coopératif) et des baccalauréats en ingénierie - génie mécanique (régime régulier et coopératif).